



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5080072

N/REF : 21/07/2025 9H49 C:025467 I:31804
V/REF : 002336
V/Email reçu le Lundi 21/07/2025 à 9H49

**ALLIADE HABITAT
POUR LE COMPTE D'ONV
Centre de Paiement
173 AV. JEAN JAURES - CS 30407
69364 LYON CEDEX 07**

V/REF. IMM. 7560
IMMEUBLE : VALLEE D'AZERGUES
298-328-348, ROUTE DE LYON
69380 LOZANNE

Dardilly, le 27 Aout 2025

Référence Marché: 030354-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 298 ROUTE DE LYON - LOGEMENT DE MME PROTON AU 1ER ETAGE - TEL.
06 99375045

MOTIF : INTERVENIR POUR UN PROBLEME D'ECLAIRAGE D'UNE DES CHAMBRES ET CE, MALGRE
LE CHANGEMENT D'AMPOULE ET LA VERIFICATION DU COMPTEUR

Donneur d'ordre : Mme H. AUTIE

NATURE DE L'INTERVENTION :

Dépannage logements

LE 01/08 A 08H00 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME PROTON AU 1ER ETAGE
RECHERCHE DE PANNE SUITE A UN PROBLEME D'ECLAIRAGE DANS L'UNE DES
CHAMBRES
CONTROLE DE L'ECLAIRAGE POINT DE CENTRE ET DES APPAREILLAGES
REPRISE DU CABLAGE SUITE A UN FIL SECTIONNE DANS L'INTERRUPTEUR
CONTROLE ET ESSAIS DU BON FONCTIONNEMENT - OK

OBSERVATIONS : FP LCOMPTER Email envoyé le 25/08/25 à 11H07 Mme H. AUTIE

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	1	36,62	36,62
1,50	EL1200-H.MO Recherche panne/repr.cablage	1	40,16	60,24



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5080072

TOTAL H.T.	96,86
T.V.A. a 10,00%	9,68
TOTAL T.T.C.En EURO	106,54

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°002336
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR